

# Contrat de vente d'un bateau d'occasion

Le contrat est rédigé au masculin



## 1. PARTIES AU CONTRAT

### VENDEUR

Nom / prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>
NPA / localité	<input type="text"/>
né(e) le	<input type="text"/>

### ACHETEUR

Nom / prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>
NPA / localité	<input type="text"/>
né(e) le	<input type="text"/>

## 2. OBJET DU CONTRAT

Objet du contrat	Nom	Type	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Numéro de construction / de coque	Année de construction	Numéro de voile	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Longueur	Largeur	Tirant d'eau	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Moteur(s)	Ch.	KW	Type
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## 3. PRIX DE VENTE

Prix d'achat	Monnaie	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Acompte payé le (date)	Paiement du solde le (date)	Mode du paiement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## 4. REMISE

Ce n'est qu'au paiement intégral du prix d'achat que la propriété du véhicule est transférée à l'acheteur.

La remise est fixée au plus tard le (date) Lieu

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> départ terre ferme	<input type="checkbox"/> départ mouillage
----------------------	----------------------	---	---

## 5. GARANTIE

5.1. Le bateau sera vendu à l'exclusion de toute responsabilité pour vices matériels. Cette exclusion ne s'applique pas aux demandes de dommages-intérêts découlant d'une responsabilité pour vices matériels fondés sur une négligence grave ou une violation intentionnelle des obligations de la part du vendeur ou de ses auxiliaires d'exécution ainsi que sur des atteintes à la vie, au corps et à la santé. Le cas échéant, toute prétention existante envers des tiers résultant de la responsabilité pour vices matériels sera cédée à l'acheteur.

5.2. Le vendeur déclare qu'il est le seul propriétaire du véhicule et que ledit véhicule n'est pas grevé de droits de tiers. Le vendeur met à la disposition de l'acheteur, après paiement intégral et / ou remise du bateau, l'ensemble des papiers et manuels d'utilisation (si disponibles) appartenant au bateau.

## 6. TRIBUNAL COMPÉTENT ET DROIT APPLICABLE

Les deux parties conviennent que le tribunal compétent est celui de:  (pays / lieu)

Le droit applicable est le droit (pays)

Lieu / Date	<input type="text"/>	Lieu / Date	<input type="text"/>
Signature	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
	Vendeur		Acheteur

AVERTISSEMENT: les textes contractuels ci-dessous sont fournis à titre d'exemple. Ils ont été rédigés avec le plus grand soin, mais leur validité juridique ne saurait être garantie. Ils doivent être entendus comme des suggestions et des aides à la formulation. Ils ne libèrent pas les personnes qui les emploient de leur responsabilité de contrôler soigneusement les règles à appliquer à la situation en l'espèce. Dès lors, les personnes ayant mis ces exemples de texte à disposition déclinent toute responsabilité quant à la position juridique des parties.